

# De la mobilité en général : et de la politique des transports en particulier

Autor(en): **Genoud, Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **1 (2003)**

Heft 1: **Mobilité**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823876>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Par Christophe Genoud

# De la mobilité en général et de la politique des transports en particulier

**Que se cache-t-il derrière le concept de « mobilité » et comment l'articuler et le traduire en actions concrètes dans l'environnement politique, économique et social d'aujourd'hui ?**

On n'a jamais autant parlé de « mobilité » depuis qu'il n'y a plus de politique des transports ! Cette boutade, bien qu'excessive et simplificatrice, illustre la problématique de la traduction d'un concept positif et porteur en une politique publique cohérente et effective. La mobilité est-elle un aspect particulier d'une politique des transports ? Politique des transports et mobilité sont-ils des concepts différents pour décrire et qualifier en fait une même réalité ? Si en apparence les termes sont proches, ils recouvrent en fait des notions et des idées dissemblables.

En un sens, la mobilité est un but que poursuit toute politique des transports. Accroître et gérer la mobilité des individus, soit leur capacité à se déplacer d'un point à un autre, figure au premier rang de toute politique des transports. Si la mobilité est le but, la politique des transports est alors un ensemble de décisions et d'actions publiques visant à coordonner,

organiser, développer et réguler les flux de transports de toute nature. Il n'en reste pas moins qu'on emploie de plus en plus fréquemment les termes de « politique de la mobilité » et de « politique des transports » indifféremment. Retour à la case départ : y a-t-il une différence ? Oui, plusieurs même.

## La mobilité : un concept intégrateur

Premièrement, une politique de la mobilité recouvre une problématique plus large que celle strictement liée

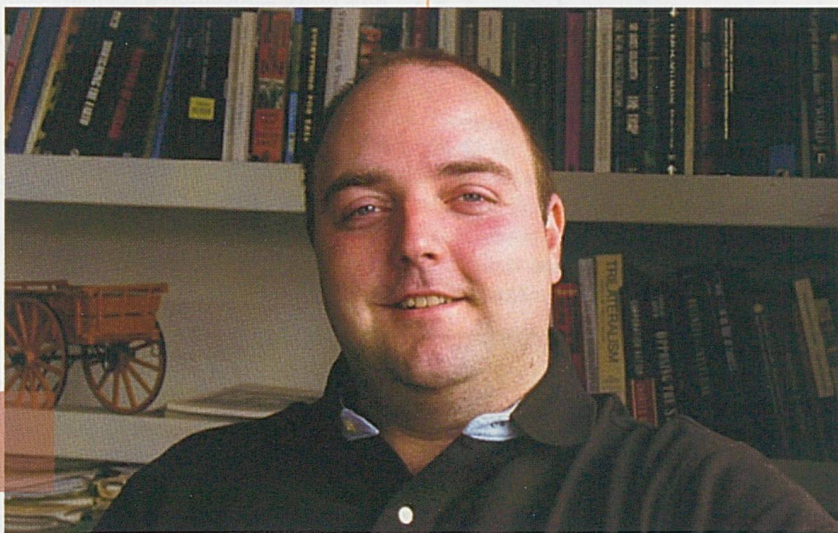
à la complémentarité, voire la substituableté de chacun de ces modes de transports.

Deuxièmement, la perspective de départ n'est pas tout à fait la même. Si la politique des transports met essentiellement l'accent sur les flux de transports eux-mêmes en vue de les canaliser, de les organiser ou de les développer, une politique de la mobilité s'articule autour de l'individu devant se déplacer, dont elle tire sa légitimité.

Plus micro, la perspective de la mobilité vise à organiser les transports afin d'accroître les possibilités de mouvement et de les favoriser. Dans le même ordre d'idée, une telle politique cherche à mieux prendre en compte les dimensions sociales, économiques, politiques et écologiques

### Christophe Genoud

Directeur de  
MIR Consulting,  
([www.mirconsulting.ch](http://www.mirconsulting.ch))  
auteur d'une recherche  
sur la régionalisation des  
transports publics suisses  
et rédacteur responsable  
de « Séquence huit », le  
trimestriel des entreprises  
de service public.  
[www.m-e-p.ch](http://www.m-e-p.ch)



aux transports, souvent limitée à ses modes de locomotion traditionnels (vélo, auto, train, avion, bateau). La mobilité englobe en effet des modes de locomotion alternatifs comme la marche et ses dérivés (« skateboarding » etc.). De plus, elle met fortement l'accent sur l'articulation et

de celle-ci. Enfin, et corrélativement, une politique de la mobilité tend à être plus réflexive qu'une politique des transports traditionnelle, dans la mesure où idéalement, elle n'hésite pas à interroger les pratiques en matière de transport afin de les remettre, le cas échéant, en question.



En résumé, une politique de la mobilité vise à chapeauter, à comprendre et à intégrer la politique des transports et les politiques publiques connexes telles que la politique de l'aménagement du territoire et les politiques sociales. Elle se situe également au carrefour de problématiques opposant l'individu à la société, les transports publics aux transports privés et la liberté individuelle aux contraintes physiques, technologiques et sociales.

## Comment mettre en œuvre ?

La seconde interrogation concerne les modalités de mise en œuvre d'une politique de la mobilité, plus particulièrement dans le contexte suisse et jurassien. Aussi bonne soit-elle, une politique publique doit pouvoir être intégrée dans un contexte institutionnel favorable pour être efficace. La situation suisse en la matière est caractérisée par le fédéralisme de ses institutions et par la large marge de manœuvre dont jouissent les cantons en matière de politique des transports et de mobilité, renforcée en 1996 par la régionalisation des compétences d'organisation des transports publics. En nous limitant aux questions liées aux transports publics, un certain nombre d'observations peuvent déjà être formulées.

Tout d'abord, tous les cantons ne sont pas égaux lorsqu'il s'agit d'assumer la lourde tâche d'organisation des systèmes de transports publics. Certains disposent de ressources institutionnelles importantes, comme un office cantonal des transports bien étoffé (par exemple Berne et Zurich), alors que d'autres sont contraints de mettre en commun leurs ressources pour atteindre une taille critique (par exemple Jura et Neuchâtel). Ensuite,



les autorités politiques doivent compter avec la collaboration des acteurs concernés (CFF, Car postal, CJ, etc.), alors que ceux-ci sont de plus en plus soumis à des contraintes de rentabilité et de performance. Aussi, avec l'accroissement de la pression concurrentielle, la collaboration entre opérateurs devient-elle moins évidente et moins naturelle que par le passé. Il faut ajouter qu'une politique des transports, et des transports publics en particulier, clairement planifiée et articulée, fait également souvent défaut. C'est pourquoi, en l'absence d'une vue d'ensemble cohérente, les autorités politiques n'ont guère la possibilité d'agir autrement qu'au cas par cas, dans un environ-

nement marqué bien souvent par des contraintes budgétaires et financières importantes.

## Notre système est-il adapté ?

En réalité, c'est l'organisation du système des transports publics qui pose problème, notamment depuis la régionalisation. Si le partage des tâches entre cantons et Confédération est simplifié et optimisé sur le papier, la réalité montre à quel point les rôles et les responsabilités ne sont pas toujours clairement définis. A titre d'exemple, notons la complexité et



Votre nouveau contact

[www.bjd.ch](http://www.bjd.ch)



INNOVANT ET RATIONNEL



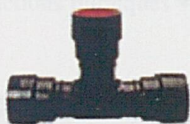
## PUSH-FAST®

Système polyéthylène

Tubes et accessoires en polyéthylène  
autobutés à assemblage et  
verrouillage automatique



Le système autobuté **PUSH-FAST®** apporte pour la pose de conduites d'eau potable la tranquillité d'esprit d'un chantier encadré dont la réalisation respecte aux pieds de la lettre le prévisionnel coût.



Le système **PUSH-FAST®** permet de poser des tubes et accessoires en polyéthylène par simple emboîtement, sans opération de soudage sur les chantiers.



**MATERIAUX  
SABAG  
SA**

2800 DELÉMONT  
La Ballastière  
Tél. 032/4 216 216

HABITAT - AGENCEMENT DE BUREAU - MOBILIER CONTEMPORAIN - REVÊTEMENTS DE SOL - RIDEAUX - BOUTIQUE

**HADORN**  
*interieur*

Votre partenaire en agencement de bureaux



**MEUBLES HADORN SA**  
13, rue de l'Hôtel-de-Ville

CH-2740 Moutier  
Tél. 032 493 43 31 Fax 032 493 59 42

[hadorn.moutier@bluewin.ch](mailto:hadorn.moutier@bluewin.ch)



Par  
Caroline  
Bédinger



la lourdeur des procédures de mise en concurrence des prestations de transports publics, caractérisées souvent par une opacité des règles du jeu qui nuit à la qualité de la démarche. En d'autres termes, la tension entre Confédération et cantons dans l'organisation des transports publics régionaux, qui devait être réduite par la réforme de 1996, a au contraire tendance à s'accroître pour plusieurs raisons. Premièrement, la Confédération tend progressivement à se désengager financièrement sur le dos des cantons, tout en renforçant son contrôle et son intervention pour des besoins de coordination et d'harmonisation évidents. Deuxièmement, cette harmonisation est d'autant plus difficile que les spécificités cantonales et régionales (centre-périphérie, urbain-rural, etc.) sont importantes. Aussi, il est fréquent que des critères ou des indicateurs décidés à Berne ne soient plus ou pas

**«La tension entre Confédération et cantons dans l'organisation des transports publics régionaux, qui devait être réduite par la réforme de 1996, a au contraire tendance à s'accroître»**

totale­ment adaptés à la situation locale. Enfin, le double rôle de la Confédération (commanditaire de prestations de transports publics avec les cantons et « régulateur » du secteur) complique d'autant la tâche.

A ces facteurs institutionnels, il convient encore d'ajouter des contraintes substantielles liées au comportement des usagers, c'est-à-dire des bénéficiaires de la politique de mobilité eux-mêmes. Par définition, la formulation d'une politique de la mobilité cohérente et satisfaisante est rendue difficile par la diversité des besoins et par la divergence des priorités de chacun en la matière.

Un seul exemple : l'utilisateur trouvera toujours le coût des transports publics trop élevé, bien qu'il ne connaisse généralement jamais le coût complet de l'utilisation de son véhicule privé pour le même trajet. La mobilité est donc aussi une notion

dont la teneur est fortement liée aux perceptions personnelles. Dans ces conditions, formuler une politique cohérente et satisfaisante prenant compte des besoins de chacun et de ses impacts relève de la quadrature du cercle.

### Une réflexion globale

Le concept de mobilité ne peut demeurer un slogan vide de contenu que chacun brandit lorsqu'il s'agit de redéfinir une politique des transports. Les contraintes que nous avons évoquées ci-dessus ne devraient pas empêcher d'entamer une double réflexion : quels sont les objectifs généraux que les autorités politiques d'un canton ou d'une région doivent poursuivre en matière de mobilité ? Et quelles sont les conditions, les moyens et les outils que l'on se donne pour mener à bien une telle politique ? La formulation d'une bonne politique de la mobilité doit donc permettre de fonder solidement les axes d'une politique des transports ambitieuse et réaliste.